



NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 1 AIDE À LA DÉCISION 2 PRÉ-PROGRAMMATION 3 APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE 4 ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

REDONNER UNE COHÉRENCE À LA PLACE DU VILLAGE



CLERMONT-SOUBIRAN



376 habitants



Durée de l'accompagnement

Pour aménager les espaces publics du centre bourg, les élus de Clermont-Soubiran font appel au CAUE dès 2004.

La place de la mairie concentre tous les équipements publics (mairie, école, presbytère, salle des fêtes, église, statue de la Vierge, calvaire, accès au château...); elle a perdu sa cohérence par la réalisation au coup par coup de petits aménagements fonctionnels.

Après une visite et des échanges avec le maître d'ouvrage, l'architecte-conseiller du CAUE rédige une note de programmation définissant les objectifs et enjeux du projet. Des principes d'aménagement sont proposés ainsi qu'une enveloppe prévisionnelle.

Des objectifs sont définis pour chaque secteur de la place :

- la place de la mairie : homogénéiser le traitement de l'espace, effacer les limites rue/place, recourir à un registre restreint de matériaux rustiques et un mobilier simple peu encombrant ;
- la terrasse de la mairie : conserver le caractère quasi « domestique » du lieu, par la plantation d'un bel arbre ;
- le balcon de l'église : permettre la montée des véhicules, lors des cérémonies mais conserver une matérialité rustique. Alors qu'initialement, la commune n'envisageait pas d'inclure cet espace dans l'étude d'aménagement, l'architecte-conseiller du CAUE a proposé de l'intégrer dans la réflexion afin d'aboutir à un projet global.

Le CAUE a ensuite aidé la commune à confier une mission de conception à un professionnel ayant des compétences en aménagement d'espaces publics et paysage. Il l'a accompagné pour la sélection du maître d'œuvre et pour le démarrage de mission : aide à la rédaction de l'avis de marché, analyse des candidatures et choix du candidat après audition.

SCHÉMA : PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT
proposé par le conseiller du CAUE.



1 / Terrasse avec parvis :
mise en lumière de la façade de la mairie
déplacement du Monument aux Morts
plantation d'un arbre d'essence locale

2 / Place de la mairie :
déclinaison du même matériau
rapprochement de la voiture stationnée de la partie circulée
plantation de magnolias (domaine privé)
mise en place de 2 bancs

3 / Couronnement végétal
d'accompagnement

4 / Accès carrossé au parvis de l'église

5 / Petit parvis pour accroche de la desserte du cimetière

6 / Aménagement de la descente piétonne

APRÈS TRAVAUX

Le parvis de l'église après travaux : les matériaux utilisés sont simples, ils ont permis de préserver les qualités patrimoniales et paysagères du site.

Ce projet a reçu une mention au Palmarès départemental 2012 de l'architecture et de l'aménagement.





APRÈS TRAVAUX
DSODFHGHDDDLULH

Conception :



AVANT TRAVAUX
DSODFHGHDDDLULH